

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	112 224 303 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	6 016 547 TND
Un résultat net bénéficiaire de	6 217 836 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 10 mars 2023
Le Commissaire aux comptes :
Cabinet Zahaf & Associés
Mahmoud Zahaf

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2022	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	84 715 235	88 494 182
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 608 865	4 459 600
b- Obligations et valeurs assimilées	79 106 370	84 034 582
AC2- Placements monétaires et disponibilités	27 548 385	14 208 754
a- Placements monétaires	21 124 321	7 495 439
b- Disponibilités	6 424 064	6 713 315
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	112 263 620	102 702 936
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	18 241	26 409
PA2- Autres créditeurs divers	21 076	18 359
TOTAL PASSIF	39 317	44 768
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	106 523 644	97 363 444
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	5 700 659	5 294 724
ACTIF NET	112 224 303	102 658 168
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	112 263 621	102 702 936

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	5 863 291	5 417 258
a- Dividendes	389 863	787 191
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 473 428	4 630 068
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 379 509	1 614 140
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	7 242 801	7 031 398
CH 1- Charges de gestion des placements	1 110 794	1 068 108
REVENU NET DES PLACEMENTS	6 132 007	5 963 290
CH 2- Autres charges	115 460	110 975
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 016 547	5 852 315
Régularisations du résultat d'exploitation	-315 888	-557 591
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5 700 659	5 294 724
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	315 888	557 591
Variation des plus (ou moins) values		
- potentielles sur titres	106 631	128 290
Plus (ou moins) values réalisées sur		
- cession des titres	95 097	-272 648
- Frais de négociation de titres	-440	-334
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 217 836	5 707 623

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022**

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	6 016 547	5 852 315
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	106 631	128 290
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	95 097	-272 648
d- Frais de négociation de titres	-440	-334
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	129 723 993	126 535 106
_ Régularisation des sommes non distribuables	1 334 800	1 372 533
_ Régularisation des sommes distribuables	3 907 450	3 424 943
b- Rachats		
_ Capital	-126 415 754	-127 964 639
_ Régularisation des sommes non distribuables	-978 852	-1 049 330
_ Régularisation des sommes distribuables	-4 223 338	-3 982 534
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 566 135	4 043 702
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	102 658 168	98 614 466
b- en fin d'exercice	112 224 303	102 658 168
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	5 560 828	5 623 513
b- en fin d'exercice	5 760 412	5 560 828
VALEUR LIQUIDATIVE	19,482	18,461
AN6- TAUX DE RENDEMENT	5,53%	5,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 décembre 2022

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2022 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5 -Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>					
LFIN11188	FCP Salamett Plus	24 104	287 856	304 337	0,27%
LFIN11182	Sanadett Sicav	48 000	5 272 858	5 304 528	4,73%
Total			5 560 714	5 608 865	5,00%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
TN0007780042	ABC BANK 2018-1	10 000	200 000	207 140	0,18%
TN0003400330	Amen Bank sub 2008	10 000	300 000	310 356	0,28%
TN0003400355	Amen Bank SUB 2009	3 000	39 885	40 501	0,04%
TN0003400678	Amen Bank sub 2020-3	40 000	4 000 000	4 266 187	3,80%
TN0003400686	Amen Bank SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 050 683	0,94%
TN0003600509	ATB 2007/ 1 CATEG D	40 000	1 600 000	1 667 426	1,49%
TN0003600640	ATB SUB 2017 Cat A	50 000	3 000 000	3 168 000	2,82%
TN0003600657	ATB SUB 2017 Cat B	8 400	504 000	532 385	0,47%
TN0004700654	ATL 2015/2	1 000	20 000	21 053	0,02%
TN0004700704	ATL 2017/1 7ans	10 000	400 000	419 968	0,37%
TN0004700712	ATL SUB 2017	20 000	800 000	810 666	0,72%
TN0004700761	ATL 2018/1	21 690	433 800	447 977	0,40%
TN0004700803	ATL 2019/1	7 200	288 000	289 904	0,26%
TN0004700811	ATL 2020-1	40 000	2 400 000	2 441 719	2,18%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1	18 800	1 880 000	1 911 316	1,70%
TN0006610505	ATTIJARI LEASING 2018/1	15 000	300 000	311 836	0,28%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020/1	15 000	900 000	906 875	0,81%
TN0001901032	BH SUB 2018-1	25 000	500 000	524 408	0,47%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	40 000	4 000 000	4 059 038	3,62%
TN0003100757	BNA SUB 2018-1	20 000	400 000	410 983	0,37%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB2022-1	40 000	4 000 000	4 188 651	3,73%
TN0004201448	CIL 2017/2	3 000	60 000	63 053	0,06%
TN0007310295	Hannibal Lease 2015/2	5 000	100 000	104 800	0,09%
TN0007310428	Hannibal Lease 2017-3	10 000	200 000	211 923	0,19%
TN0007310568	Hannibal Lease B 2020-3	20 000	1 600 000	1 721 726	1,53%
TN0007310543	Hannibal Lease 2020-2	40 000	2 400 000	2 426 764	2,16%
TN77U54Q5NV3	Hannibal Lease 2022-1	20 000	2 000 000	2 118 672	1,89%
TN0006720130	Modern Lease sub 2018-1	10 000	200 000	209 679	0,19%
TN0002601011	STB 2008/1 CAT D	60 000	2 640 000	2 756 287	2,46%
TN0002101806	Tunisie Leasing 2016-1	10 000	200 000	209 207	0,19%
TN0002102143	Tunisie Leasing Factoring 2020	7 000	560 000	602 397	0,54%
TNZSBU7F6WY7	Tunisie Leasing Factoring 2021 SUB	15 000	1 200 000	1 216 754	1,08%
TN0002102150	Tunisie Leasing Factoring 2021 -1	20 000	1 600 000	1 688 783	1,50%
TN0007190150	UNIFACTOR 2018	6 000	120 000	120 772	0,11%
Total			39 845 685	41 437 889	36,92%

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TN0008000648	BTA 6% juin 2023	4 000	3 983 595	4 088 801	3,64%
TN0008000572	BTA 6% avril 2023	4 000	3 995 177	4 133 522	3,68%
TN0008000598	BTA 6% janvier 2024	1 800	1 780 678	1 864 474	1,66%
TN0008000580	BTA 6,3%octobre 2026	3 500	3 458 901	3 497 081	3,12%
TN0008000606	BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 399 799	3 534 973	3,15%
TN0008000515	Emprunt National CAT C	1 000	25 000	25 678	0,02%
TN0008000838	Emprunt National 2021 B	100 000	10 000 000	10 354 893	9,23%
TN0008000895	Emprunt national 2021 2 B	50 000	5 000 000	5 123 441	4,57%
TN5QHXZ8T348	Emprunt national 2021 3B	50 000	5 000 000	5 045 616	4,50%
Total			36 643 150	37 668 481	33,57%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisées
Solde au 31-12-2021	85 752 551	2 698 274	43 357	88 494 182	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	7 880 000			7 880 000	
TITRE OPCVM	12 225 974			12 225 974	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société	-731 250			-731 250	
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société	-12 085 560			-12 085 560	
Remboursement Emprunt d'état	-12 500			-12 500	
Cession Titres OPCVM	-11 081 503			-11 081 503	95 097
Décote /surcote Emprunt d'état	101 837			101 837	
Variation des intérêts courus		-80 739		-80 739	
Variation des +/- latentes			4 794*	4 794	
Solde au 31-12-2022	82 049 549	2 617 535	48 151	84 715 235	95 097

(*) Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à **21 124 321** Dinars et représentant les placements monétaires et qui se détaillent comme suit :

a.1 Prise en pension livrée

Code ISIN	Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TN0008000821	Prise en pension livrée 90 j (1)	BTE	8,03%	05/01/2023	1 883 459	1 919 589	1,71%
TN0008000606	Prise en pension livrée 90 j (2)	BTE	8,03%	05/01/2023	7 116 956	7 253 479	6,46%
TOTAL					9 000 416	9 173 069	8,17%

(1) Pension Livrée Banque de Tunisie et des Emirats 8,03% au 07/10/2022 pour 91 jours 4 860 BTA 7,2% Février 2027

(2) Pension Livrée Banque de Tunisie et des Emirats 8,03% au 07/10/2022 pour 91 jours 4 860 BTA 6,7% Avril 2028

a.2 Billets de trésorerie

Billets de trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
SOMOCER 1,5 MD 60j 11%	1 500	1 478 396	1 480 196	1,32%
SOMOCER 0,5 MD 10 j 11%	500	498 782	499 269	0,44%
Total		1 977 178	1 979 465	1,76%

a.3 Certificats de dépôts

Code ISIN	Certificats de dépôts	Emetteur	Durée en jours	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TNEODMLYHT65	Certificat de dépôt 17/12/22 TMM+1,25%	ATB	30	20	9 947 336	9 971 787	8,89%
Total			30	20	9 947 336	9 971 787	8,89%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à **6 424 064** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	6 341	14 509
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	11 900
Total	18 241	26 409

PA2- Autres créiteurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	10 434	9 402
Retenues à la source	10 642	8 958
Total	21 076	18 359

CP1- Capital

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	97 363 444	93 438 073
Nombre de parts	5 560 828	5 623 513
Nombre de porteurs de parts	91	89
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	129 723 993	126 535 106
Nombre de parts émis	7 072 450	7 259 472
Nombre d'actionnaires nouveaux	13	17
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	126 415 754	127 964 639
Nombre de parts rachetés	6 872 866	7 322 157
Nombre d'actionnaires sortants	10	15
<u>Autres effets s/capital</u>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	5 294 724	5 176 393
Régularisation des sommes non distribuables	355 948	323 203
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	95 097	-272 648
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	106 631	128 290
Frais de négociation de titres	-440	-334
<u>Capital fin d'exercice</u>		
Montant	106 523 644	97 363 444
Nombre de parts	5 760 412	5 560 828
Nombre de porteurs de parts	94	91

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2021 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	6 016 547
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-315 888
SOMMES DISTRIBUTABLES	5 700 659

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus des titres OPCVM	389 863	787 191
Revenus des emprunts d'Etat	834 400	837 425
Revenus des obligations	4 639 028	3 792 642
TOTAL	5 863 291	5 417 258

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus des billets de trésorerie	184 452	218 328
Revenus des Placements à terme	576 155	876 576
Intérêts des comptes de dépôt	538 314	519 236
Revenus des certificats de dépôt	80 588	0
TOTAL	1 379 509	1 614 140

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	1 098 894	1 056 208
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
Total	1 110 794	1 068 108

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Redevance CMF	115 424	110 940
Charges Diverses	36	36
Total	115 460	110 975

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
· Revenus des placements	1,257	1,264	0,997	1,101	1,003
· Charges de gestion des placements	-0,193	-0,192	-0,155	-0,177	-0,161
Revenu net des placements	1,065	1,072	0,842	0,925	0,842
· Autres charges d'exploitation	-0,020	-0,020	-0,016	-0,018	-0,017
Résultat d'exploitation (1)	1,044	1,052	0,826	0,907	0,825
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,055	-0,100	0,094	-0,090	-0,066
Sommes distribuables de l'exercice	0,990	0,952	0,920	0,817	0,760
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,055	0,100	-0,094	0,090	0,066
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,019	0,023	0,012	0,030	0,040
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,017	-0,049	-0,065	-0,105	-0,103
· Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,001	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,035	-0,026	-0,054	-0,075	-0,062
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,079	1,026	0,772	0,831	0,763
Résultat non distribuable de l'exercice	0,035	-0,026	-0,054	-0,075	-0,063
· Régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,001	-0,021	0,005	0,012
Sommes non distribuables de l'exercice	0,031	-0,027	-0,075	-0,070	-0,051
Nombre de parts	5 760 412	5 560 828	5 623 513	3 920 147	4 663 043
Valeur liquidative	19,482	18,461	17,536	16,710	15,964

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
· Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,96%	0,97%	0,97%	0,96%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,21%	5,28%	5,16%	4,98%	4,93%
Actif net moyen	115 441 849	110 892 560	90 027 938	71 424 759	78 072 516

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7 000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisée à la hausse, elle est de 0,15% HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.